La démocratie piétine déjà à Namur

WALLONIE Les débats de la commission parlementaire restent confinés à la procédure

▶ Le parlement wallon veut faire œuvre pionnière. Pas si simple.
▶ Avant de s'attaquer aux questions de fond, il faut s'occuper de l'intendance.

Il serait prématuré de s'inquiéter, mais tout de même : jeudi après-midi à Namur, la deuxième réunion de la commission spéciale pour le Renouveau démocratique a tourné à la confusion générale pour des questions de procédure et de méthodologie. A ce stade, on est très loin du débat de fond attendu sur les modes électifs, le statut du mandataire ou la consultation populaire.

Il faut reconnaître des circonstances atténuantes aux députés : la Wallonie veut faire œuvre pionnière et ils essuient les plâtres. Un peu d'huile dans les rouages et les choses devraient s'arranger. Mais plusieurs élus n'ont pas caché leur déception au cours de la réunion : tous ces efforts ont-ils un sens si le débat ne s'extirpe pas du marigot habituel ? La commission ne fonce-t-elle pas dans le mur dès lors qu'il semble bien difficile de dépasser le stade des querelles classiques entre majorité et opposition ?

Ce qui cloche ? Le climat général, pour commencer : jeudi, Christophe Collignon a devancé la réunion de la commission en accordant à *L'Echo* une interview qui n'est pas passée inaperçue. Le chef de groupe PS y prend position sur les dossiers les plus chauds. Ses propos ont été diversement appréciés, notamment parce qu'ils cadrent prématurément les futurs échanges. Comme pour se rassurer, les uns et les autres soulignaient qu'il s'agit là de « propos personnels ». Mais l'ambiance en a pris un coup.

En séance, ce fut pire encore. Une question fondamentale : de quoi va-t-on parler ? Un accord politique est intervenu de longue date : le premier débat portera sur l'organisation de consultations populaires à l'échelle régionale. La Wallonie veut être la première entité fédérée à se doter d'une telle possibilité. Quatre propositions de décret et un avis du Conseil d'Etat sont sur la table. Le MR voudrait ouvrir l'horizon des discussions à d'autres formules comme l'initiative populaire ou le panel citoyen. Le PS demande au contraire qu'on tranche d'abord sur la consultation, ce qui relèverait déjà de l'exploit.

Le PS demande au contraire qu'on tranche d'abord sur la consultation

Autre litige explosif : le sort à réserver à d'anciens textes qui ont vécu leur vie vaille que vaille dans d'autres cénacles. On parle des demandes libérales pour un cadastre des rémunérations dans les organismes publics. Le gouvernement a promis une réponse pour octobre. En vue du but (il attend depuis six ans), Pierre-Yves Jeholet ne veut pas que ses demandes soient transférées ici : *« Il ne faut pas que cette commission retarde des propositions et soit un enterrement de première classe pour des questions brûlantes. »*

André Antoine (CDH), qui préside les débats, a promis de revenir avec des propositions concrètes sous quinzaine. Et puis on s'y met vraiment ? ■

ERIC DEFFET

Les députés s'écharperont-ils pour une écharpe maïorale ?

Christophe Collignon a mis plusieurs dossiers chauds sur la table des discussions. Le chef du groupe PS n'a pas fait l'unanimité. Cela promet.

1 Les conflits d'intérêts. Collignon dit : *« Je pense aux mandats privés exercés par les élus comme un poste d'administrateur dans une entreprise. Il y a besoin de clarté (...) Il faut éviter qu'un mandataire public se trouve dans une situation de conflit d'intérêts. »*

Au CDH, Dimitri Fourny pense qu'*« il y a une réflexion à mener pour régler les problèmes de transparence »*, mais que l'exercice d'une activité privée à côté du mandat politique ne doit pas être forcément vu d'un mauvais œil : *« Cela relève de l'appréciation personnelle, de la gestion de son temps. Il ne faut pas interdire cette pratique. Les mandats politiques sont forcément éphémères. Un élu doit pouvoir retomber sur ses pattes. »* Au MR, Pierre-Yves Jeholet souligne une évidence : *« Des règles existent en matière de conflit d'intérêts, il faut les respecter et s'en remettre aussi à l'éthique. Je ne suis pas certain qu'elle soit respectée quand des élus exercent des fonctions importantes dans des sociétés actives dans l'énergie ou les nouveaux médias. Et le conflit d'intérêts survient aussi quand l'élu est celui qui donne et celui qui reçoit, comme pour la distribution des fonds Feder. »*

Un mot d'Ecolo, via Stéphane Hazée :

« La Wallonie, la Fédération et la Cocof ont créé ensemble une commission de déontologie et d'éthique qui pourrait se saisir de ces questions. Pourquoi ne se réunit-elle pas ? Pourquoi ne cherche-t-on même pas à la mettre en œuvre ? »

2 Les rémunérations du privé. Collignon dit : *« Il faut limiter le gain des élus lié à l'exercice de mandats privés comme c'est le cas pour les mandats publics. »*

Chez Ecolo, on applaudit : *« Nous soutenons cela, c'est une piste intéressante »*, dit Stéphane Hazée. Le CDH Dimitri Fourny est plus dubitatif : *« C'est sympathique, mais cela me semble impossible techniquement si l'on prend en compte les revenus liés à l'exercice d'une profession. »*

Pierre-Yves Jeholet (MR) joue la nuance : *« Je suis demandeur d'une règle ferme à propos des mandats exercés dans des entreprises comme Ores, Dexia ou Ethias. Mais je ne suis pas d'accord s'il est question de revenus professionnels privés. Un député a le droit d'être agriculteur ou avocat, il n'a pas à se justifier. Légiférer dans ce domaine conduirait à un parlement de fonctionnaires et d'enseignants certains de reprendre leur métier à la fin de leur mandat. »*

3 Les députés-bourgmestres. Collignon dit : *« Il n'y a pas que des désavantages au décumul, mais il faut remettre le dispositif à plat, revoir les critères qui interdisent à un député de cumuler sa fonction avec celle de bourgmestre. C'est inéquitable. »*

Ecolo se sent visé. Sous l'Olivier, les verts ont été les plus chauds partisans du décumul : *« Le critère du taux de pénétration pour départager les élus a été jugé équitable par la Cour constitutionnelle,* dit Hazée. *Il est faux de dire que le système est une prime aux élus des grandes villes, les faits prouvent le contraire. La règle du décumul est surtout conçue pour limiter un conflit d'intérêts : le député-bourgmestre doit contrôler un gouvernement qui le contrôle lui-même en tant qu'élu local. »*

Dimitri Fourny (CDH) et Pierre-Yves Jeholet (MR) partagent une même analyse : *« La règle est incompréhensible. La Wallonie est la seule entité qui a choisi cette voie. Un député fédéral ou bruxellois peut cumuler avec une fonction locale. Il faut un statut unique, une vue d'ensemble. »* Le libéral ajoute même : *« La Wallonie doit cesser de vouloir laver plus blanc que blanc. »* Message des deux partis : rediscuter.

4 Les ministres-bourgmestres (empêchés). Collignon dit, et cela a fait beaucoup jaser : *« Quand quelqu'un est ministre, cela doit être sa seule activité. »*

L'ambiguïté autour du statut du Carolo Magnette ou du Namurois Prévot, par exemple, est bien connue. Faut-il y remédier ? C'est oui pour le MR qui a déposé un texte : *« Les ministres doivent se consacrer à 300 % à la Wallonie,* dit Pierre-Yves Jeholet. *Même en prenant du recul, ils s'expriment pour leur ville, ils l'incarnent. »* Fourny plaide pour une harmonisation à tous les niveaux de pouvoir. Ecolo suit Collignon : *« Il faut mettre un terme à ce dévoiement de la règle,* souligne Stéphane Hazée. *Mais j'espère que ce n'est pas une diversion pour nous faire avaler un recul sur le décumul. »*

Et qu'en pense le ministre-président Paul Magnette ? Toujours la même chose : *« Je respecte les règles. Si elles évoluent, je m'y adapterai. Je comprends que certains veulent codifier un peu plus, pour plus de clarté. »* ■

E.D.

BRUXELLES

Pas de décumul, mais des règles pour les rémunérations

A Bruxelles, le débat sur le décumul n'a pas survécu aux dernières élections. Le précédent gouvernement avait inscrit dans son accord de majorité les mêmes règles qu'en Wallonie (limitation du cumul député/bourgmestre), sous l'impulsion d'Ecolo. Par manque flagrant de volonté politique et par complexité juridique (comment, dans une Région bilingue, bâtir un système ne concernant que les élus francophones), le projet n'a jamais dépassé le stade de l'intention. Avec les verts dans l'opposition, le sujet n'est plus à l'agenda politique. L'accord de majorité a toutefois son chapitre éthique. Il y est notamment prévu d'assurer la transparence des rémunérations des mandataires locaux et régionaux et de lutter contre les conflits d'intérêts.

V.LA.